

Prospective territoriale

L'avenir ne se prévoit pas,
il se prépare .



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MANCHE

Couville est une petite commune rurale du Nord Manche. Entre Valognes et Cherbourg, son territoire attractif est soumis à de fortes pressions : la population augmente. Celle-ci est en attente d'un cadre de vie de qualité avec des services similaires à ceux du milieu urbain.

Une politique d'aménagement du territoire a permis la valorisation des chemins ruraux, le maintien d'une agriculture dynamique. La commune est une zone verte pour Cherbourg. Malgré cela, les commerces sont en diminution, et l'agriculture, si elle se maintient en tant qu'activité voit le nombre d'agriculteurs en baisse.



Le groupe de citoyens a produit 4 figures d'avenir possibles pour leur commune à l'horizon 2025. Ni souhaitées, ni redoutées, elles ne s'excluent pas les unes les autres :

1 / Equilibre des activités socio-économiques par la maîtrise de la gestion de l'espace : en 2025, le document d'urbanisme est révisé dans un souci d'équilibre entre les activités.

2 / Essor de l'économie résidentielle raisonnée à l'échelle intercommunautaire : ce type de développement suppose une offre de services, marchande et non marchande, à la personne et aux entreprises. Il est porté par une dynamique intercommunautaire.

3 / Croisement des contraintes environnementales et des enjeux économiques et sociétaux : cette évolution s'appuie sur une volonté de faire de l'environnement un atout associé aux enjeux économiques et sociétaux.

Alain Pinabel, maire de Couville

Que vous a apporté cette démarche ?

Elle nous a permis de saisir la perception que les habitants ont du développement de leur commune, et de leur faire exprimer leurs besoins en prenant le temps de bien se comprendre les uns les autres. Elle a par ailleurs fait apparaître la nécessité d'inscrire

le développement de cette commune dans un cadre plus large, au moins intercommunal.

Qu'est-ce qui a changé depuis la réalisation de cette prospective ?

Au final, on a le sentiment de disposer de la bonne feuille de route, comprise et partagée par les habitants, pour piloter le développement de notre commune.



PROSPECTIVE SECTORIELLE ET PAYS SERVICES MARCHANDS SUR LE PAYS DE COUTANCES

mai à
octobre 2011

Un travail de prospective sur l'accompagnement des services marchands à l'horizon 2025 a été mené sur le Pays de Coutances par Manche Développement (Association inter-consulaire, maître d'ouvrage). Produit par la Chambre d'agriculture intervenant comme maître d'œuvre hors du champ de l'agriculture pour le Syndicat Mixte du Pays de Coutances, ce travail a été valorisé par le Pays dans le cadre d'ateliers de développement local réunissant toutes les forces vives du territoire. Ces ateliers ont abouti à la formulation

partagée d'un grand plan d'actions pour tous les secteurs économiques du Pays de Coutances.

La prospective territoriale ne se contente pas de rassembler les acteurs d'un territoire pour générer une vision partagée des avenir possibles. Elle les met en action les uns avec les autres par-delà les limites sectorielles : agriculture, artisanat, industrie, services se retrouvent pour forger ensemble l'avenir du territoire.



UN SYSTÈME DE VEILLE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

mai 2012
à septembre 2012

Le Comité Régional de Développement Agricole (CRDA) de la baie conduit en 2006 la première démarche prospective du département sur la question des types d'agriculture pour le territoire du pays de la baie du Mont st Michel à 10/15 ans.

Ce travail met en évidence 8 thèmes ayant une influence sur l'évolution du développement agricole et rural de la baie.

En 2012, la réactualisation des indicateurs fait apparaître de nouveaux signaux d'alertes qui fragilisent les performances sociales

et économiques des exploitations agricoles. Il s'agit par exemple de la difficulté de trouver des salariés agricoles, du manque de compétences des exploitants en management du personnel, de la faiblesse des revenus, de la masse de capitaux à mobiliser pour l'installation en production laitière et des difficultés de transmission des exploitations.

Ces résultats sont repris par le CRDA pour définir les bases de son nouveau programme d'actions agricoles et rural pour 2014/2018.

Jean Paul Salmon, Président du CRDA de la Baie, agriculteur à Carnet (50)

J'ai d'emblée été séduit par la méthode. En 2006, le contexte était favorable pour conduire ce travail sur la région de la Baie. Nous venions de réorganiser nos réseaux et l'idée de travailler sur la place de l'agriculture sur le territoire de la baie dans les 10 à 15 ans était une opportunité pour prendre un nouveau départ et construire de nouveaux projets. A ma grande surprise, j'ai constaté que les meilleurs ambassadeurs de la question agricole et territoire peuvent être des non agriculteurs, un autre atout de cette démarche.

L'AVENIR DES VILLES MOYENNES DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA BN EN 2030

sept 2010
à mars 2011

Le CESER de Basse-Normandie a mené, entre septembre 2010 et mars 2011, une étude prospective sur "l'avenir des villes moyennes dans le développement de la Basse-Normandie". Il s'est appuyé sur les travaux d'un groupe de prospective territoriale réunissant des membres du CESER et des acteurs extérieurs. Quatre scénarios ont été dessinés par le groupe.

LA MANCHE
LIBRE

REGION

9

Quel avenir pour les villes moyennes ?

Les villes moyennes de la région disposent d'une étude pour prévoir leur avenir. Aux élus de préparer le meilleur.

"En Basse-Normandie, les villes moyennes vivent plutôt repliées sur elles-mêmes. Elles entretiennent peu de relations entre elles et avec la capitale régionale, parce surtout comme une simple aggrégation". Les propos de Daniel Guerreau, vice-président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), résument comme un constat plutôt pessimiste. C'est sans doute pourquoi sept de ces villes, Aranches, Coutances, Granville, Saint-Lô, Bayeux, Vieux et Fiers, ont décidé dès 1995 de former entre elles une association, le "G7", qui préside actuellement François Degré, le maire de Saint-Lô.

"Ce modèle de développement ne fait pas l'unanimité"

Leur objectif est d'envisager ensemble les moyens d'assurer leur développement et celui de la Basse-Normandie. Dans cette tâche, elles bénéficient de l'aide du CESER qui leur a présenté, le 30 janvier à Saint-Lô, une étude sur l'avenir des villes moyennes bassenormandes, avec Daniel Guerreau comme rapporteur. Coïncidence bienvenue ce même jour, se déroulait à Caen le débat public sur la ligne ferroviaire à grande vitesse dite LNPV, "Ligne nouvelle Paris-Normandie". Celle-ci "offre à ces villes moyennes

une chance de participer au développement régional". Résolument optimiste, le CESER considère qu'en 2030 la LNPV sera une réalité, qui favorisera surtout l'axe Paris-Caen-Cherbourg. Parallèlement, Caen, Rouen et Le Havre auront constitué "une véritable métropole normande", la fracture numérique aura été réduite et les énergies renouvelables auront été prises en compte.

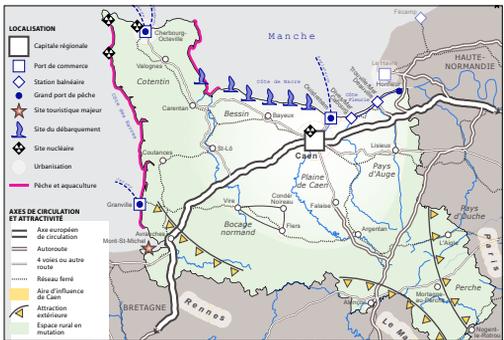
"villes endormies ?"

Un premier scénario présente à cette époque que les villes moyennes comme avant tout agréables à vivre et attrayantes. Elles privilégient leur qualité de vie, développent les services de proximité et se préoccupent de satisfaire les besoins de leur population et d'attirer de nouveaux habitants. Des lors, "elles attirent des services, des actifs plutôt aisés et des touristes".

Une seconde vision de ces villes est en fait "un réseau de pôles d'excellence, compétitives et innovantes", en liaison avec Caen. Chacune d'elles a sa spécialité et toutes cherchent à attirer une population qui travaille dans des activités de pointe. "Ce sont donc progressivement des "éco-villes d'avant-garde". Leur population est dense et vit dans des quartiers où les habitants viennent d'horizons sociaux et professionnels différents. Enfin, les nouvelles technologies y sont très présentes.

Toutefois, reconnaît le rapporteur de l'étude, "ce modèle de développement ne fait pas toujours l'unanimité...". Il reste en dernier scénario, sombre celui-là, alors que Caen concentre la croissance, les villes moyennes "se transforment petit à petit en pôles de services de proximité peu dynamiques". Et ce n'est pas tout : dans les quartiers, retraités et habitants en situation sociale difficile se côtoient, tandis que l'habitat se désertent. De l'extérieur, ces villes "apparaissent comme endormies, marginales et repliées sur elles-mêmes". Aux élus, souligne le CESER, d'agir pour choisir le meilleur avenir, et de s'y tenir pour échapper au scénario catastrophe.

Fabrice Constant



Les villes moyennes de Basse-Normandie ont plusieurs avenir possibles. A elles de choisir celui qui prendra la forme d'un développement.



"La LNPV est une chance"
Daniel Guerreau, vice-président du CESER.

REPÈRES

- Liste**
En plus des villes moyennes appartenant au G7, le CESER a relevé dans son étude les villes suivantes : Alençon, Lisieux, Argentan, Trouville-sur-Mer, Nogent-le-Rotrou, L'Aigle, Hottotville, Ouessant-sur-Mer, Falaise, Carantec, Condé-sur-Noireau, Montagne-au-Perche et Volp.ogues.
- Définition**
Le CESER considère comme "villes moyennes" toutes les aires urbaines de moins de 80 000 habitants, ainsi que les aires d'emploi au sein de l'espace rural comportant plus de 4 000 emplois et rayonnant sur des bassins de vie de plus de 15 000 habitants.
- Jeunes et seniors**
En Basse-Normandie, les villes moyennes sont confrontées à deux défis majeurs : d'une part attirer et avoir plus de jeunes, d'autre part répondre aux attentes des retraités qui vivent et s'installent sur le littoral en particulier.

Impact d'une étude au service des acteurs décisionnels des territoires tels que le G7.

Sept villes de Basse-Normandie (BN) ont décidé en 1995 de former entre elles une association, le "G7". Leur objectif est d'envisager ensemble les moyens d'assurer leur développement et celui de la BN. Dans cette tâche elles ont bénéficiés de l'aide du CESER qui leur a présenté en janvier 2013

une étude sur l'avenir des villes moyennes bas-normandes. Pour Daniel Guerreau, Vice-Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER), rapporteur de cette étude : "aux élus d'agir pour choisir le meilleur avenir et de s'entendre pour échapper au scénario catastrophe". (extrait article Manche Libre)

LES PERFORMANCES DE L'AGRICULTURE DE LA MANCHE DANS UN MONDE OUVERT EN 2030 ?

Les acteurs économiques et politiques de l'agriculture sont confrontés à des mutations importantes : fin des quotas laitiers, évolution de la PAC 2013, incertitude et volatilité des marchés, renouvellement des générations difficile, évolutions des territoires et pression foncière....

Dans ce contexte, le département de la Manche réfléchit à l'avenir du secteur économique majeur que représente l'agriculture. Les agriculteurs se posent des questions sur les orientations et les perspectives à venir. Ils ont besoin d'une vision partagée sur leur contribution possible au développement durable des territoires Manchois.

Christine Bachelez, Directrice de projet du Conseil général de la Manche

C'est dans un contexte de mutations profondes – évolution sociétale, raréfaction des ressources, enjeux autour de la dette publique - que le Département de la Manche et la Chambre d'agriculture ont engagé l'un et l'autre, et de manière concomitante une démarche de prospective territoriale.

Outre cette concordance en termes de calendrier, d'autres points de synergie entre ces deux démarches méritent d'être mis en exergue ; c'est avant tout la volonté d'anticipation de chacun des commanditaires- cette impérieuse nécessité de ne pas subir les évolutions qui s'annoncent-, c'est aussi la pro activité – s'attacher à mettre en œuvre les conditions d'un changement souhaitable- c'est enfin leur dimension participative, en effet chacun a souhaité amener, le plus largement possible, les acteurs et forces vives de la Manche à s'inscrire dans cette réflexion garantissant ainsi son caractère partagé et donc plus durable.



Au-delà de ce caractère participatif, la richesse des démarches entreprises réside également dans leur approche transdisciplinaire et systémique. En effet, quelles que soient les thématiques – développement économique, environnement, cohésion sociale,...- les phénomènes auxquels nous sommes confrontés ne sauraient être réduits à une seule dimension et appréhendés de manière cloisonnée. Et c'est à travers l'ensemble de leurs aspects et de leurs inters- relations que s'est engagée cette réflexion.

C'est donc en parfaite synergie et dans un souci de compréhension et d'enrichissement mutuels que ces deux démarches ont été conduites.

AGRICULTURE ET AUTRES ACTIVITES DANS UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

mars à
septembre 2013

La communauté de communes du Pays Granvillais a eu la volonté de favoriser le développement cohérent de l'ensemble des activités sur son territoire, dont l'agriculture. Pour ce faire, la communauté de commune de Granville et la Chambre d'agriculture ont décidé de mobiliser les différentes familles d'acteur œuvrant sur le territoire (décideurs – acteurs économiques – acteurs de la société civile) pour co-construire un plan d'action agricole pour le territoire.

Quatre figures d'avenir, un système de veille pour suivre les évolutions et dynamiques en cours : Cinq réunions pour croiser et partager les regards sur aujourd'hui et demain. Ecoute, prise en compte des expressions diverses et variées ont renforcé la dynamique de construction de projets associant l'agriculture et les autres activités.

Serge Paris, ancien maire de St-Plancher, élu de la communauté de communes du pays Granvillais :

"La prospective aujourd'hui est un fait acquis pour notre communauté de communes. Nous avons pris la compétence agriculture. L'agriculture est ancrée dans l'esprit des élus. La force de la démarche est de construire l'avenir en intégrant notre diversité".





UNE BELLE FILIÈRE EXPLORE SON " BIO " AVENIR

janvier 2009 à
avril 2009

En 2008, l'agriculture biologique est la première filière agricole du département à conduire une prospective autour de la question " quels types d'accompagnement pour le développement des filières biologiques dans la Manche à l'horizon 2025 ? "

La prouesse de cette démarche a été de mettre autour de la table le temps de cinq réunions les différents acteurs de la bio comme des transformateurs " Danone le Molay Littry et les Maitres laitiers du Cotentin ", des responsables de la distribution " Carrefour et biocoop ", des producteurs en circuit court et long autour d'un même enjeu économique.

Commandité par le conseil général et la chambre d'agriculture de la Manche, le fruit de ce travail de prospective a permis d'élaborer le plan d'action et d'accompagnement financier sur l'agriculture biologique pour la période 2009/2014.

Étienne Legrand, membre du bureau de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) et agriculteur bio à la Meurdraquière

Lorsque j'ai été sollicité pour participer à la réflexion, j'ai hésité avant de dire oui pour des raisons de disponibilité. Mais après la première réunion, je me suis organisé pour ne pas en manquer une seule. La prospective est une méthode puissante car elle a réussi à mettre autour de la table des acteurs de la production, de la transformation et de la distribution dans toute leur diversité sur une question qui concerne le développement d'une filière, chapeau !

PROSPECTIVE TERRITORIALE

Qui la propose ?

Spécialiste en développement local, membre fondateurs des pays de la Manche, la Chambre d'agriculture de la Manche a développé au service des territoires des compétences spécifiques de prospective territoriale. Ces compétences s'appuient sur des méthodes concrètes :

- Validées par l'Association des Chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) comme les plus efficaces en matière de développement local.
- Appliquées avec succès à plusieurs échelles territoriales, sur des thèmes variés (y compris hors agriculture) ou dans le cadre de filières économiques.

De quoi c'est fait ?

Le travail est produit par un groupe représentatif de 20 à 25 personnes concernées par la question posée, qui se réunit 4 à 5 fois. Les consultants sont garants de la méthode, mais n'apportent pas de fond dans un premier temps.

Le groupe élabore des " figures d'avenir " représentant des possibilités d'évolution de la réalité qu'ils explorent. Il définit ensuite des thèmes à mettre sous surveillance, par le biais d'indicateurs précis, factuels. Ces thèmes forment un système de veille.

Le système de veille peut ensuite être réactivé selon une périodicité à définir (tous les ans, tous les 5 ans...). A chaque mise à jour, le système de veille produit une vision claire des évolutions en cours.

Qu'est-ce que ça produit ?

- Pour les participants : un vocabulaire commun, un dépassement des représentations des uns sur les autres, une vision du réel partagée,
- Pour le commanditaire : une vision lucide des dynamiques à l'œuvre sur le territoire étudié

A quoi ça sert ?

La perception claire des dynamiques à l'œuvre sur le territoire permet aux décideurs de formuler des stratégies pertinentes, quelle que soit l'échelle de leur action.

Le travail de prospective est aussi un moteur à initiatives locales : les acteurs ayant dépassé leurs préjugés, regardé ensemble l'avenir et construit des relations entre eux se mettent en mouvement.

Contact
Pôle Territoires et Proximité

02 33 06 49 90

www.manche.chambagri.fr



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MANCHE